

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2016

Présents : M. Santamarta, Maire, Mme Arquey , Mme Cayre , Mme Daubet , M. Tesseyre, M. Foltz, Mme Vergnes , M. Bouquié, M. Roques, M. Ruebenthaler, Mme Szymanski, Mme Saudrais, M. Gil, Mme Verger, Mme Fournier Bourgeade, , M. Gouygoux.
Absents, M.Sune, donnant pouvoir à M.Tesseyre, Mme Laval donnant pouvoir à Mme Fournier Bourgeade, M. Verdier donnant pouvoir à M.Gouygoux
 M.Montourcy, receveur principal de Martel.

M. le Maire ouvre la séance à 20h 30.

1. Désignation des secrétaires de séance : Mme Cayre.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2015 :

Vote : pour 19

3. Examen et vote du compte-administratif 2015 de la commune :

M. le Maire quitte la séance, M. Foltz prend la parole et présente le document :

o **Commune, fonctionnement :**

Recettes	1 960 161,90 €
dépenses	1 712 888,93 €
Résultat de l'année	247 272,97 €
Résultat antérieur	210 879,52 €
Excédent cumulé	411 837,76 €

o **Commune, investissement :**

Recettes	432 297,28 €
dépenses	927 651,22 €
Résultat de l'année	- 495 353,94 €
Résultat reporté	243 176,27 €
Résultat cumulé (déficit)	252 177,67 €

L'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité au financement de la section d'investissement :

Affectation du résultat de fonctionnement :

Résultat excédentaire d'investissement	0
Résultat déficitaire d'investissement	252 177,67 €
Prise en compte des restes à réaliser :	
dépenses	17 088,00 €
Besoin de financement réel	269 265,67 €

Affectation du résultat 2015	269 265, 67 €	En investissement (ligne 1068)
	142 572,09 €	Au budget primitif 2016 Ligne R002

Commentaires du conseil :

Pour les recettes, il faut tenir compte des produits exceptionnels : vente de la « maison Simon » -M. Foltz fait remarquer la moins-value sur cette opération-, reversement du FPIC, remboursements par assurance (école maternelle).

La baisse du prix des carburants a eu un impact positif. Les frais en personnel ont été réduits.

M Montourcy fait remarquer que la commune s'est désendettée mais reste tout de même bien au-dessus de la moyenne des communes de même strate. On a toujours une Capacité d'Autofinancement négative, empêchant encore tout investissement important. De plus, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF, de l'Etat) va continuer à baisser.

Il est fait remarquer la bonne maîtrise de ce budget général.

Vote : pour à l'unanimité.

o **Budget de l'assainissement**

Section de fonctionnement

Recettes	143 707,97 €
dépenses	109 431,46 €
Résultat 2015	34 276,52 €
Affectation 2014	
Résultat antérieur	-10 313,98 €
Excédent cumulé	23 362,54 €
Déficit cumulé	0

Section d'investissement

Recettes de l'année	186 737,17 €
dépenses	424 360,47 €
Résultats de l'année	-237 623,30 €
Résultat reporté	239 346,83 €
Résultat cumulé excédent	1 723,53 €

Affectation du résultat 2015	0	En investissement (ligne 1068)
	23 362,54 €	Au budget primitif 2016 Ligne R002

Sans l'augmentation des taux en 2015, cette section aurait été déficitaire. En 2015, il y avait un prêt relais à rembourser au Crédit Agricole. Ce dernier n'a pas tenu ses engagements de consolider une partie de ce prêt, La Banque Postale a accepté cette consolidation.

La C.A.F de l'assainissement est encore insuffisante : soit on augmente encore les taux, soit le budget général continue à financer, ce qui est consenti par la loi, mais place les contribuables en situation de payer pour les usagers et détourne le budget de fonctionnement de la commune de sa destination.

Vote : pour à l'unanimité.

o Lotissement Maillol :

Il s'agit d'opérations comptables :

Sections de fonctionnement et d'investissement :

Recettes	41 424,23 €
dépenses	41 424,23 €
Résultat de l'année	0
Affectation résultat 2014	0
Résultat antérieur	0
Excédent cumulé	0

o Caisse des écoles

Recettes	7 590,00 €
dépenses	7 414,41 €
Résultat de l'année	175,59 €
Affectation résultat 2014	0
Résultat antérieur	877,22 €
Excédent cumulé	1 052,81 €

Affectation du résultat 2015	0	En investissement (ligne 1068)
	1 052,81 €	Au budget primitif 2016 R002

M.Gouygoux remarque le coût important des déplacements (obligatoires pour la piscine)

Vote : pour à l'unanimité.

o V.V.F. Martel Gluges

Section de fonctionnement

Recettes	85 168,92 €
dépenses	68 095,95 €
Résultat de l'année	17 072,97 €
Affectation résultat 2014	13 838,42 €
Résultat antérieur	13 838,43 €
Excédent cumulé	17 072,98 €

Section d'investissement

Recettes	73 008,74 €
dépenses	74 570,16 €
Résultat de l'année	-1 561,42 €
Résultat reporté	-13 838,42 €
Déficit cumulé	-15 399,84 €

Affectation du résultat 2015	15399,84 €	En investissement (ligne 1068)
	1 673,14 €	Au budget primitif 2016 R002

Vote : pour à l'unanimité.

o CCAS

Recettes	705,51 €
dépenses	1716,85 €
Résultat de l'année	-1011,34 €
Affectation résultat 2014	0
Résultat antérieur	4567,98 €
Excédent cumulé	3556,64 €

Affectation du résultat 2015	0	En investissement (ligne 1068)
	3556,64 €	Au budget primitif 2016 R002

Vote : pour à l'unanimité.

Le compte administratif de la commune est donc voté à l'unanimité.

M. le Maire rejoint l'assemblée et remercie le conseil municipal pour sa confiance.

4. Approbation des comptes de gestion du receveur :

Vote : pour à l'unanimité.

5. Fixation du prix du loyer de l'appartement du 2^{ème} étage de la Raymondie :

Cet appartement (F3, 78 m²) a été entièrement refait et mis aux normes par les employés municipaux. Proposition : 450 €/mois

Vote : pour à l'unanimité.

6. Régime indemnitaire des élus :

M. le Maire présente les dispositions de la loi 2015-366 du 31 mars 2015 du Code Général des collectivités territoriales qui prévoit que les maires bénéficient à titre automatique et sans délibération du conseil municipal des indemnités de fonction fixées selon un barème prévu par cet article. Toutefois, dans les villes de plus de 1000 habitants, le conseil municipal peut, à la demande du maire et après délibération, fixer une indemnité inférieure au barème.

M. le Maire dit qu'il ne s'interdit pas de demander à l'avenir le montant d'indemnités prévu par la loi. Depuis le début de sa mandature, il ne demande aucun remboursement de frais de déplacement ou de mission. Pour le moment, il demande de rester dans la situation actuelle : 918,06 € par mois (le maximum fixé par la loi est 1 879,82 € par mois. Il rappelle que sa position permet une économie annuelle de 11 541,12 €.

M. Gouygoux regrette que l'Etat diminue ses dotations et permet plus de dépenses.

7. Transfert de la compétence « contribution contingent SDIS » à Cauvaldor :

Considérant que les anciennes communautés de communes du Pays de Souillac-Rocamadour, du Pays de Saint-Céré et du Pays de Padirac participaient financièrement au secours et à la lutte contre l'incendie, le conseil communautaire de Cauvaldor a décidé dans sa séance du 14 décembre 2015 de transférer la compétence « contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours aujourd'hui à la charge des communes à compter de 2016. Cette prise en charge sera intégrée aux attributions de compensation.

A défaut de délibération du conseil municipal dans les 3 mois, sa décision sera réputée favorable.

Pour Martel, cette contribution était de 51 168,12 € en 2015.

Vote : pour à l'unanimité.

8. Délibération autorisant le maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement :

Cette disposition a déjà été votée lors de l'installation du maire. Elle permet au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses en investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015, ceci afin de permettre à la commune de fonctionner jusqu'au vote du budget de 2016

Vote : pour à l'unanimité.

9. Tarifs des prestations du centre aéré pour les vacances d'hiver :

Sortie à la patinoire : 4 €/enfant

Vote : pour à l'unanimité.

10. Tympan de l'église: (pas à l'ordre du jour initial, mais le conseil l'accepte)

Réfection du tympan de l'église Saint-Maur : M le Maire va faire une demande d'aide à M. le sénateur Jean-Claude Requier pour compléter l'aide obtenue de la Fondation du patrimoine. Il propose au Conseil d'approuver cette demande ainsi qu' une nouvelle demande de subvention au Conseil Départemental, celui-ci ayant décidé d'annuler les demandes précédentes et d'examiner les nouvelles.

Vote : pour à l'unanimité.

11. Informations diverses :

- M. Ruebenthaler souhaite que les conseillers examinent la question des compteurs Linky(en particulier pour les émissions d'ondes)
- M. Roques évoque la demande de M. Barre pour la réfection du chemin rural qui mène à ses terres du côté d'Espargelous. La commune n'a aucune obligation d'entretien, ce chemin est fermé depuis longtemps.
- M. Roques pose à M. le Maire la question des écoles : M. le Maire rapporte qu'au cours de leur rencontre, M. l'Inspecteur d'Académie (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale- DASEN) a décidé de fermer les 2 écoles de Baladou et Cuzance en 2016 et 2017. Ceci ne sera pas sans poser des problèmes d'organisation à Martel et ne tient pas compte de la volonté des communes de s'organiser d'abord en RPI. D'autre part, M le Maire n'accepte pas de devoir désigner une classe à la fermeture. Tout le monde attend les propositions qui seront faites le 11 en comité technique et le 16 au Comité Départemental de l'Education Nationale qui rassemble élus, parents, enseignants et DDEN).

Fin du conseil à 21 h 55.